



Délibération n°2025-82

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 24 juillet 2025)**

Date de convocation : 21/07/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 25

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. VISSÉ Bernard

Pouvoirs : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. VISSÉ Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Secrétaire de séance : M. PINOUT Bernard

Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL N°2025/04

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 5 juin 2025.

Le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2025, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, à la majorité (2 Abstentions : M. CASADEBAIG Robert, M. PINOUT Bernard),

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2025/04 du 5 juin 2025.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

